

Juillet 2017

CONTRAT DE RIVIERE ROUBION JABRON RIAILLE

Document contractuel

TOME 3



SMBRJ

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU ROUBION ET DU JABRON

montélimar
agglomération

Dienlefit
Bourdeaux
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Val de Drôme
en Biovallée

CCDSP
Communauté de communes
Drôme Sud Provence

PREAMBULE

En 2010, le Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron a engagé sous l'impulsion des acteurs locaux une étude d'opportunité à la mise en place d'un outil de gestion de l'eau sur les bassins du Roubion, du Jabron et de la Riaille. Cette étude a permis de réaliser un diagnostic territorial de l'ensemble du périmètre pressenti portant à la fois sur les différentes thématiques liées à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, mais également sur les aspects sociaux, organisationnels et politiques du territoire.

Au regard de ces éléments, et au fur et à mesure des étapes de concertation, la mise en place d'un outil de gestion concerté en matière de gestion des eaux et des milieux aquatiques s'est avérée pertinente. Cet outil doit permettre d'atteindre certains objectifs, partagés par les acteurs concernés par l'eau et les milieux aquatiques. Il doit garantir une gestion durable de l'eau sur le territoire et améliorer l'état écologique des milieux en répondant aux problématiques recensées : déficit quantitatif, pollution diffuse, dysfonctionnements hydromorphologique,...

Les acteurs locaux et les partenaires techniques ont fait le choix de s'orienter vers une procédure de type « Contrat de rivière » plutôt qu'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Il présente l'avantage de pouvoir conduire rapidement et efficacement des actions opérationnelles, tout en prenant le temps d'initier une approche globale intégrant l'ensemble des problématiques.

A la suite de l'étude d'opportunité, un dossier sommaire de candidature pour un Contrat de rivière sur le bassin Roubion-Jabron-Riaille a été soumis au Comité d'Agrément du Bassin Rhône-Méditerranée en décembre 2012. La candidature ayant reçu un avis favorable pour la poursuite de l'élaboration du dossier définitif du Contrat de rivière, le SMBRJ a alors engagé sans attendre la réalisation des études préalables. Elles ont permis d'aboutir à la réalisation d'un avant-projet stratégique précisant les orientations à suivre et définissant les objectifs opérationnels à mettre en œuvre afin de répondre aux problématiques identifiées sur le territoire. Ce dernier a été validé en juillet 2016 par le Comité de rivière puis par la MISEN le 2 octobre et enfin par le comité d'agrément le 5 décembre 2016. Un travail de définition précis a alors été engagé aboutissant à la constitution d'un programme d'actions qui sera mis œuvre sur une durée de 5 ans.

Ce projet composé de **57 actions** se monte à **19 249 178 € HT**. Il est constitué de **6 volets d'intervention** :

- **Volet A1 : Pollution domestique**
- **Volet A2 : Pollution diffuse agricole**
- **Volet B1 : Restauration de la qualité physique et hydromorphologique**
- **Volet B2 : Gestion des milieux naturels riverains et des zones humides**
- **Volet B3 : Gestion quantitative et préservation de la ressource**
- **Volet C : Communication, sensibilisation, animation et suivi du Contrat**

Pour la mise en œuvre du Contrat de rivière, des moyens conséquents seront engagés par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et le Département de la Drôme sur l'ensemble du bassin versant, ceci en vue de répondre aux différents enjeux identifiés et de se conformer aux exigences réglementaires imposées par la Directive Cadre sur l'Eau et le SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021.

SOMMAIRE

A- Présentation générale du projet.....	4
1- Situation géographique.....	4
2- Les enjeux identifiés sur le bassin versant	5
3- Les instances de réflexion et de suivi du Contrat	5
B- Objet du Contrat de rivière.....	6
Article 1- Organisation et durée du Contrat	6
Article 2- Objectifs et contenu du programme	6
Article 2-A : Lutte Contre les pollutions et amélioration de la qualité de l'eau	7
<i>Article 2-A-1 : Pollution domestique</i>	<i>7</i>
<i>Article 2-A-2 : Pollution diffuse agricole</i>	<i>8</i>
Article 2-B : Restauration de la qualité physique et hydromorphologie	9
Article 2-C : Gestion des milieux naturels riverains et des zones humides	10
Article 2-D : Gestion quantitative et préservation de la ressource.....	11
Article 2-E : Communication, sensibilisation, animation et suivi du Contrat	12
C- Engagement des partenaires	12
Article 3- Engagement de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse	13
Article 4- Engagement du Département de la Drôme	15
Article 5- Engagement du SMBRJ	16
Article 6- Engagement des Maîtres d'ouvrages.....	16
D- Contrôle, révision, résiliation	17
Article 7- Suivi et contrôle	17
Article 8- Modalités de révision	17
Article 9- Résiliation	18
E- Tableau financier récapitulatif de la première tranche du Contrat de rivière Roubion Jabron Riaille	19
F- Les signataires	Erreur ! Signet non défini.

A- Présentation générale du projet

1- Situation géographique

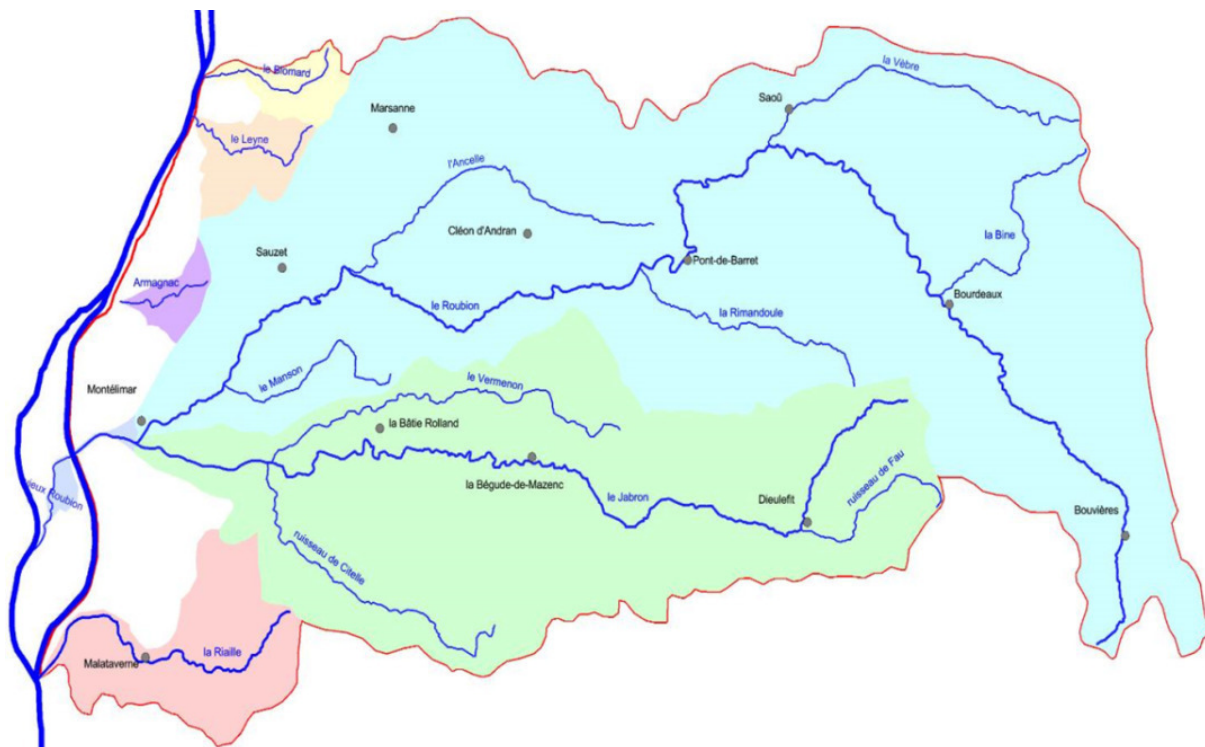
Situé intégralement dans le département de la Drôme au sud de Valence et au porte de la Provence, le territoire du Contrat de rivière Roubion-Jabron-Riaille s'étend sur l'ensemble des bassins versants du Roubion, du Jabron, de la Riaille, et des petits affluents du Rhône au nord de Montélimar. D'une superficie totale d'environ 710 km², il s'étale sur plus de 40 km d'est en ouest et jusqu'à 20 km du nord au sud.

Le réseau hydrographique compte 220 km de cours d'eau et d'affluents principaux. Ces derniers présentent un régime hydrologique de type méditerranéen se caractérisant par des étiages sévères et des crues violentes à l'automne.

Le bassin versant peut se décomposer en deux parties bien distinctes : une zone de montagne à l'Est, tête de bassin du Roubion et du Jabron et une zone de plaine à l'Ouest, dite de la Valdaine allant jusqu'au Rhône et Montélimar.

Le territoire du Contrat de rivière comptabilise environ 70 000 habitants témoignant du caractère globalement rural de la zone mais cependant relativement dynamique, la population se concentrant essentiellement le long de la vallée du Rhône autour des grands axes de communication et de l'aire urbaine de Montélimar.

L'agriculture occupe un espace très important notamment dans la plaine de la Valdaine. Elle est plus diffuse à l'Est, sur la partie amont du bassin versant. Cette occupation du sol est à mettre en regard de la densité de population, avec le même gradient « est/ouest ». Les espaces urbanisés demeurent relativement réduits (4%). Les espaces agricoles en comptabilisant les prairies et pâturages, quant à eux, se partagent avec les espaces naturels, près du reste de la moitié du territoire (48% chacun).



2- Les enjeux identifiés sur le bassin versant

L'élaboration du Contrat de rivière Roubion Jabron Riaille s'est largement appuyée sur les conclusions des différentes études préalables réalisées entre 2012 et 2015 ainsi que sur le programme de mesures du SDAGE 2016-2021 qui précise les actions nécessaires à l'atteinte du bon état écologique ou au maintien de celui-ci si ce dernier est atteint.

Les grands enjeux identifiés sur le bassin versant pour ce Contrat de rivière sont les suivants :

- ❖ ***Une ressource en eau qu'elle soit superficielle ou souterraine à économiser et à préserver***
- ❖ ***Une qualité des eaux superficielles et souterraines à améliorer***
- ❖ ***Un territoire exposé au risque inondation***
- ❖ ***Un territoire au patrimoine naturel lié aux cours d'eau très riche à préserver et à valoriser***
- ❖ ***Des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau à préserver et à restaurer***
- ❖ ***Des enjeux forts en matière de continuité écologique***

3- Les instances de réflexion et de suivi du Contrat

Pour construire le Contrat de rivière Roubion Jabron Riaille, un Comité de rivière a été constitué par arrêté préfectoral en date du 22 juillet 2014 qui rassemble l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire.

Celui-ci répartit les membres en collèges, dont un collège des représentants des collectivités territoriales, un collège des représentants des services et établissements publics de l'Etat et un collège des représentants des usagers et associations.

Son installation a eu lieu le 27 novembre 2014. Il s'est réuni trois fois afin de suivre l'élaboration du Contrat de rivière.

Actuellement, le Comité de rivière est présidé par Monsieur Robert PALLUEL, Président du Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et Jabron, Président du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bas Roubion et de Citelle, Vice-Président de la Communauté de Communes de Dieulefit Bourdeaux et Maire de Pont de Barret.

Deux commissions thématiques ont été mises en place dès l'installation du comité de rivière :

- **Commission n°1 : « Qualité de l'eau - Gestion quantitative de la ressource »**
- **Commission n°2 : « Bon fonctionnement des cours d'eau et des zones humides »**

Compte tenu du grand nombre d'acteurs, ces commissions ont fonctionné sous forme d'ateliers avec un nombre plus restreint pour faciliter les échanges entre les différents acteurs et ainsi être plus efficace. Entre octobre 2014 et juillet 2015, ces ateliers se sont réunis à 8 reprises pour piloter la fin des études préalables, définir les orientations stratégiques, se fixer le niveau d'ambition à atteindre et travailler sur le programme d'actions.

Le programme d'actions du Contrat de rivière Roubion Jabron Riaille est donc le fruit d'une concertation active et aboutie, menée entre les différents acteurs et gestionnaires de l'eau du territoire.

B- Objet du Contrat de rivière

Article 1- Organisation et durée du Contrat

La mise en œuvre du présent Contrat est prévue pour une **durée de 5 ans** à compter de sa signature, sur **la période 2018-2022**. Celui-ci s'organise en deux tranches :

- Une **première tranche** comprenant **48 fiches actions (84% du programme)** où sont inscrites les opérations prêtes à être lancées et qui engage de manière forte les différents partenaires financiers et maîtres d'ouvrage sur le contenu et le calendrier d'engagement des actions.
- Une **seconde tranche** comprenant **9 fiches actions (16% du programme)** où sont inscrites les actions dont la définition n'est pas complètement achevée au moment du dépôt du dossier de Contrat de rivière. A ce stade, l'engagement de l'ensemble des partenaires sur le financement et la réalisation de ces actions est un engagement de principe. L'engagement formel des partenaires sur cette seconde tranche fera l'objet d'un avenant au Contrat lors du bilan à mi-parcours.

Un bilan complet de l'état d'avancement des actions et de leur impact sera présenté en Comité de rivière chaque année afin de juger de l'avancement des projets en terme quantitatif (nombre de projets achevés, en cours, restant à réaliser, et montants engagés), et en termes d'efficacité (réponse mesurée sur le milieu, rapidité de mise en œuvre ...).

Par ailleurs, un bilan à mi-parcours ainsi qu'une étude bilan en fin de Contrat seront réalisés pour évaluer l'efficacité de la démarche par rapport aux objectifs fixés. Le bilan à mi-parcours précisera les actions à lancer dans la deuxième tranche du Contrat de rivière et identifiera, le cas échéant, de nouvelles actions à engager, en fonction de l'évolution des connaissances sur les différentes masses d'eau du bassin versant.

Article 2- Objectifs et contenu du programme

Le programme d'actions du Contrat de rivière s'articule autour de 6 volets thématiques d'intervention.

Article 2-A : Lutte contre les pollutions et amélioration de la qualité de l'eau

Article 2-A-1 : Pollution domestique

La plupart des actions inscrites au Contrat relèvent essentiellement d'une mise en conformité vis à vis de la directive ERU, avec notamment la réhabilitation de plusieurs unités de traitement des communes de Charols, Bourdeaux et Dieulefit-Poët Laval. Les travaux d'interconnexion vers la STEP de Montélimar sur les communes de La Laupie, Puygiron et Châteauneuf-sur-Rhône permettront l'abandon d'unités de traitement peu performantes et supprimeront des rejets dans des cours d'eau sensibles à l'eutrophisation. En parallèle, de nombreuses opérations seront menées sur les réseaux de collecte pour lutter contre les eaux claires parasites, améliorant ainsi les performances des unités de traitement concernées.

Code fiche actions	Intitulé du projet	Maitre d'ouvrage	Tranche CR	Année de démarrage	Montant HT
FA A1 N1	Amélioration du système de collecte des eaux usées de la commune de Châteauneuf-du-Rhône	MONTELMAR AGGLO	T1	2018	690 000 €
FA A1 N2	Interconnexion du réseau de collecte des eaux usées de la commune de Châteauneuf-du-Rhône à la STEP de Montélimar	MONTELMAR AGGLO	T2	2021	1 500 000 €
FA A1 N3	Amélioration de la collecte des eaux usées de la commune de Puygiron	MONTELMAR AGGLO	T1	2019	297 000 €
FA A1 N4	Interconnexion du réseau de collecte des eaux usées de la commune de Puygiron à la STEP de Montélimar	MONTELMAR AGGLO	T1	2020	663 000 €
FA A1 N5	Amélioration de la collecte des eaux usées de la commune de La Laupie	MONTELMAR AGGLO	T1	2018	300 000 €
FA A1 N6	Interconnexion du réseau de collecte des eaux usées de la commune de La Laupie à la STEP de Montélimar	MONTELMAR AGGLO	T1	2020	708 300 €
FA A1 N7	Réhabilitation de la STEP de Charols	MONTELMAR AGGLO	T2	2020	897 000 €
FA A1 N8	Amélioration de la collecte des eaux usées de la commune de Cléon d'Andran	MONTELMAR AGGLO	T1	2018	562 000 €
FA A1 N9	Amélioration de la collecte des eaux usées de la commune de Bourdeaux	Commune de Bourdeaux	T1	2018	270 000 €
FA A1 N10	Réhabilitation du système de traitement des eaux usées de la commune de Bourdeaux	Commune de Bourdeaux	T1	2018	1 100 000 €
FA A1 N11	Réhabilitation du système de traitement des eaux usées des communes de Dieulefit et Poët Laval	SIEA du Pays de Dieulefit Bourdeaux	T1	2018	3 210 000 €
FA A1 N12	Amélioration du système de collecte des eaux usées de la commune de Dieulefit	SIEA du Pays de Dieulefit Bourdeaux	T1-T2	2018	448 300 €
FA A1 N13	Diagnostic des pollutions industrielles & artisanales	SMBRJ	T2	2020	26 000 €
FA A1 N14	Etude préalable à la réhabilitation de l'unité de traitement de Pont de Barret	Commune de Pont de Barret	T2	2020	20 000 €
TOTAL					10 691 600 €

Le montant global retenu pour cette thématique est de 10 691 600 €.

Article 2-A-2 : Pollution diffuse agricole

L'essentielle des actions inscrites au volet pollution diffuse agricole portent sur des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) inscrites dans le PAEC du bassin de Montélimar, piloté par la Communauté de Communes de Dieulefit Bourdeaux en partenariat avec Montélimar Agglomération. Ces mesures sont proposées aux agriculteurs sur deux zones d'intervention prioritaires (ZIP) correspondant aux aires des deux captages des Reynières et de la Tour, classés comme prioritaires dans le SDAGE. Ce volet comprend également des actions innovantes sur les « Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates » (CIPAN), les bords de champs, les haies et la ripisylve. Celles-ci sont également situées sur les aires de ces captages prioritaires mais aussi plus largement sur les communes classées en zone vulnérable nitrate. Ces actions sont portées par la Fédération des Chasseurs de la Drôme et répondent aux enjeux croisés sur la qualité de l'eau, les habitats, la faune, la flore et les corridors écologiques.

Code fiche actions	Intitulé du projet	Maitre d'ouvrage	Tranche CR	Démarrage	Montant HT
FA A2 N1	MAEC COUVER_06 Création et maintien d'un de couvert herbacé perenne	Agriculteurs	T1-T2	2017	47 875 €
FA A2 N2	MAEC PHYTO_07 mise en place de la lutte biologique	Agriculteurs	T1-T2	2017	14 008 €
FA A2 N3	MAEC PHYTO_10 et PHYTO 1 couvert en inter rang vigne - Bilan de la stratégie	Agriculteurs	T1-T2	2017	10 673 €
FA A2 N4	CIPAN prolongé Biodiversité	Fédération de Chasse de la Drôme	T1-T2	2017	52 083 €
FA A2 N5	Restauration et gestion des bords de champs, bandes enherbées, haies et bord de cours d'eau sur la plaine de la Valdaine	Fédération de Chasse de la Drôme	T1-T2	2017	114 392 €
FA A2 N6	Construction d'aires collectives de lavage et de remplissage et de traitement d'effluents phytosanitaires sur la plaine de la Valdaine	à déterminer	T1-T2	à déterminer	à déterminer
FA A2 N7	Mise en oeuvre d'une démarche AAC sur le captage des Reynières	SIEBRC	T1-T2	2017	60 000 €
FA A2 N8	Animation sur les captages prioritaires des Reynières et de la Tour	à déterminer	T1-T2	2018	à déterminer
TOTAL					299 032 €

Le montant global retenu pour cette thématique est de 299 032 € HT.

Article 2-B : Restauration de la qualité physique et hydromorphologique

C'est le volet qui comporte le plus grand nombre d'actions, dont la mise en œuvre d'un plan de gestion pluriannuel des atterrissements dans l'espace de mobilité du Roubion et du Jabron. Ces interventions répondent à des objectifs croisés de gestion du transport sédimentaire, de restauration des milieux aquatiques, mais aussi de prévention des inondations. Un important programme est également prévu pour le rétablissement de la continuité écologique sur le Roubion aval et amont. Il répond à des exigences réglementaires pour certains des ouvrages classé en Liste 2 des cours d'eau. Une importante opération de restauration hydromorphologique des formes fluviales est aussi programmée sur les communes situées sur le Roubion aval de Manas et Charols.

Code fiche actions	Intitulé du projet	Maitre d'ouvrage	Tranche CR	Année de démarrage	Montant HT
FA B1 N1	Rétablissement de la continuité écologique sur le seuil Chanu ROE 27910	Ville de Montélimar	T1	à déterminer	à déterminer
FA B1 N2	Dérasement du contre seuils Charols et aménagement d'un seuil du fond ROE27912	SMBRJ	T1	2018	250 000 €
FA B1 N3	Dérasement de la prise d'eau de Charols ROE27913	SMBRJ	T1	2018	55 000 €
FA B1 N4	Aménagement d'une « passe naturelle » sur le radier du pont de la RD310 ROE 77490	CD26 Déleg. MOA SMBRJ	T1	2018	80 000 €
FA B1 N5	Dérasement de l'ancienne prise d'eau de Manas ROE 27914	SMBRJ	T1	2018	68 000 €
FA B1 N6	Aménagement du passe à poissons sur l'ouvrage filature 2 ROE 27916	MICROCENTRALE DES GORGES	T1	2018	91 000 €
FA B1 N7	Aménagement d'une passe à poissons sur la prise de d'eau du moulin de Mornans ROE 35718	MINOTERIE HORTAIL	T1	à def.	158 360 €
FA B1 N8	Arasement partiel du seuil de la prise d'eau de Bourdeaux ROE 35725	SMBRJ	T1	2018	36 740 €
FA B1 N9	Suivi et évaluation des opérations de rétablissement de la contuité écologique et de restauration hydromorphologique	SMBRJ	T1-T2	2018	65 000 €
FA B1 N10	Elaboration d'un plan pluriannuel de gestion de la bande active et du transport solide 2019-2023	SMBRJ	T1	2018	15 000 €
FA B1 N11	Plan de gestion de la bande active et du transport solide année 2018-2022	SMBRJ	T1-T2	2018	250 000 €
FA B1 N12	Réalisation d'aménagement de diversification des habitats et du lit sur le Roubion amont	FDPPMA26	T1	2017	13 500 €
FA B1 N13	Réalisation des études préalables aux travaux de restauration morphologique par génie dynamique du roubion entre Charols et Manas	SMBRJ	T1	2018	60 000 €
FA B1 N14	Travaux de restauration morphologique par génie dynamique du Roubion entre Charols et Manas	SMBRJ	T2	2020	840 000 €
FA B1 N15	Réalisation d'aménagement de diversification des habitats et du lit sur le Jabron	SMBRJ	T2	2020	15 000 €
TOTAL					1 997 600 €

Le montant global retenu pour cette thématique est de 1 997 600 € HT.

Article 2-C : Gestion des milieux naturels riverains et des zones humides

Ce volet comprend un plan de gestion et d'entretien pluriannuel de la ripisylve, mis œuvre sur les cours d'eau principaux et les affluents du bassin versant Roubion Jabron Riaille. Ce plan de gestion intégré, répond à des objectifs croisés de préservation des milieux naturels riverains, de restauration des milieux aquatiques mais aussi de prévention des inondations par une gestion raisonnée et adaptée du bois mort mobilisé et mobilisable par les cours d'eau. Ce volet comprend également des plans de gestion de zones humides particulières au territoire que l'on retrouve de manière localisée dans le lit majeur du Roubion aval, les freydières. Ces milieux spécifiques et rares, sont riches en espèces patrimoniales qu'il convient de préserver. Les zones humides ciblées par ces plans de gestion sont situées sur les communes de Sauzet, Pont de Barret et Bonlieu sur Roubion.

Code fiche actions	Intitulé du projet	Maitre d'ouvrage	Tranche CR	Année de démarrage	Montant HT
FA B2 N1	Diagnostic piscicole et astacicole du bassin versant du Roubion-Jabron et de la Riaille	FDPPMA26	T1-T2	2017	49 515 €
FA B2 N2	Elaboration du plan de gestion et d'entretien de la ripisylve des bassins versants Roubion, Jabron et Riaille 2018-2022	SMBRJ	T1	2018	15 000 €
FA B2 N3	Plan de gestion et d'entretien de la ripisylve des bassins versants Roubion, Jabron et Riaille 2018-2022	SMBRJ	T1-T2	2018	625 000 €
FA B2 N4	Plan de gestion des zones humides de l'ENS de Bonlieu-sur-Roubion	SMBRJ	T1-T2	2018	8 500 €
FA B2 N5	Plan de gestion des zones humides de la « freydière » de Sauzet	SMBRJ	T1-T2	2018	8 500 €
FA B2 N6	Plan de gestion des zones humides de la freydière de Pont de Barret	SMBRJ	T1-T2	2018	6 000 €
TOTAL					712 515 €

Le montant global retenu pour cette thématique est de 712 515 € HT.

Article 2-D : Gestion de la ressource en eau

Ce volet comprend essentiellement des actions sur les réseaux d'eau potable. Ces opérations sont situées sur les communes de Dieulefit, Cléon d'Andran, la Bâtie Rolland, Montboucher et Espeluche ou encore Rochebaudin. Elles visent, pour certaines, à se conformer aux objectifs réglementaires de l'arrêté de juillet 2012 sur les rendements des réseaux. Toutes ces actions participent aux efforts demandés dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau Roubion Jabron (PGRE) et visant à faire des économies en eau. Pour rappel, le bassin versant, particulièrement exposé au changement climatique, présente actuellement un déficit quantitatif à l'étiage qui pourrait s'aggraver à moyen et long terme si rien n'est engagé.

Code fiche actions	Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Tranche CR	Année de démarrage	Montant HT
FA B3 N°1	Réhabilitation des réseaux d'eau potable sur la commune de Dieulefit	SIEA du Pays Dieulefit bourdeaux	T1-T2	2018	472 550 €
FA B3 N°2	Réhabilitation des réseaux d'alimentation en eau potable sur la commune de la Bâtie Rolland	SIEBRC	T2	2020	472 000 €
FA B3 N°3	Réhabilitation du réseau de transfert d'AEP Montboucher Espeluche	SIEBRC	T1-T2	2018	1 500 000 €
FA B3 N°4	Etude d'une gestion spécifique à l'étiage du captage de Citelle SIEBRC	SIEBRC	T1	2018	20 000 €
FA B3 N°5	Révision du fonctionnement hydraulique du réseau AEP de Montboucher	SIEBRC	T1	2018	718 750 €
FA B3 N°6	Réhabilitation des réseaux AEP de la commune de Cléon d'Andran	SIEBRC	T1	2018	722 000 €
FA B3 N°7	Modification de l'alimentation en eau potable de la commune de Rochebaudin	SIEBRC	T2	2020	535 000 €
FA B3 N°8	Substitution des prélèvements agricoles sur le Canal de Sauzet par extension du réseau d'irrigation	Syndicat d'Irrigation Dromois	T1	2016	311 048 €
TOTAL					4 751 348 €

Le montant global retenu pour cette thématique est de 4 751 348 € HT.

Article 2-E : Communication, sensibilisation, animation et suivi du Contrat

- Promotion du Contrat de rivière et sensibilisation

Le **programme de communication** propose l'utilisation de **supports diversifiés** (plaquettes de sensibilisation, guides techniques, site Internet) qui s'adresseront à **tous les publics du bassin versant** : élus, propriétaires riverains, et l'ensemble du public d'une manière générale. Des **actions de sensibilisation** seront également menées **à l'attention du jeune public**.

- Mise en place d'une cellule d'animation et de suivi du Contrat

La mise en œuvre d'un projet aussi vaste et impliquant une diversité importante de partenaires nécessite une animation spécifique et permanente, notamment compte tenu de l'importance du programme porté par le principale maître d'ouvrage et porteur du Contrat. Afin de pouvoir tenir les objectifs fixés, la « **cellule d'animation du Contrat** » actuelle, composée du **chargé de mission Contrat de rivière et d'un technicien de rivière**, vient d'être renforcée avec le recrutement d'un **chargé de mission « rivière/hydromorphologie »**.

Deux études bilan auront lieu au cours de la phase d'exécution : **une à mi-parcours et une en fin de Contrat**. Par ailleurs, le suivi administratif et financier ainsi que l'état d'avancement du Contrat sera assuré par l'élaboration d'un **tableau de bord et de suivi**.

Code fiche actions	Intitulé du projet	Maitre d'ouvrage	Tranche CR	Année de démarrage	Montant HT
FA C N°1	Chargé de mission Contrat de rivière	SMBRJ	T1-T2	2018	235 417 €
FA C N°2	Technicien de rivière	SMBRJ	T1-T2	2018	220 833 €
FA C N°3	Chargé de mission rivière/hydromorphologie	SMBRJ	T1-T2	2018	191 667 €
FA C N°4	Observatoire de l'eau	SMBRJ	T1-T2	2019	70 000 €
FA C N°5	Promotion des actions du contrat de rivière	SMBRJ	T1-T2	2018	49 167 €
FA C N°6	Etudes bilan du contrat de rivière	SMBRJ	T2	2022	30 000 €
TOTAL					797 083 €

Le montant global retenu pour cette thématique est de 797 083 € HT.

C- Engagement des partenaires

Article 3- Engagement de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au Contrat de rivière Roubion-Jabron-Riaille, sur une période couvrant les années 2018 à 2022, **selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision et sous réserve de disponibilités financières.**

Les taux et les montants de la participation prévisionnelle de l'Agence de l'Eau, inscrits sur les fiches actions et dans le plan de financement du Contrat, sont donnés à titre indicatif. Ils ont été calculés sur la base des modalités d'intervention de son 10ème programme (délibération 2016-32 relative au 10ème programme et ses délibérations d'application), au vu des éléments techniques disponibles lors de l'élaboration du Contrat. **Sauf engagement contractuel spécifique, les aides seront calculées selon les modalités du 11ème programme pour les actions engagées à partir de 2019.**

L'engagement financier de l'agence de l'eau sur la période 2018 à 2019 ne pourra excéder un montant total d'aide de **2 616 481 euros**, engagement calculé uniquement sur des subventions déterminées dans les fiches actions.

Les aides attribuées au titre du Contrat pour la réalisation de travaux d'aménagement ou d'équipement doivent s'accompagner de l'engagement du bénéficiaire ou du maître d'ouvrage à mentionner sur un support d'information destiné au public que le financement a pour origine l'Agence de l'Eau dans le cadre du présent Contrat.

Dans le cadre du présent Contrat, l'Agence de l'Eau s'engage spécifiquement sur les points suivants :

- **Garantie de financement et de taux d'aides**

L'Agence de l'Eau garantit le taux d'aide jusqu'à 80% pour le financement des ouvrages en liste 2 (études et travaux) dans la mesure où la solution technique retenue présente le meilleur gain environnemental au regard du contexte et les projets d'effacement (études et travaux) hors liste 2, sur la période d'engagement de l'agence soit 2018-2019.

Les fiches actions concernées sont : B1-1, B1-2, B1-3, B1-5, B1 -8.

- **Majorations de taux**

Les actions susceptibles d'être majorées sur la 1ère phase du Contrat sont les suivantes :

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Date limite d'engagement	Montant de l'opération	Taux aide Agence	Majoration Agence (1)
SMBRJ (FA B1-13)	Etudes préalables aux travaux de restauration morphologique du Roubion entre Charols et Manas	31/12/2019	60 000 € HT	50% 30 000 €	30% 18 000 €
SMBRJ/CD 26 (FA B1-4)	Aménagement d'une « passe naturelle » sur le radier de pont de la RD 310 (ROE 77490)	31/12/2019	80 000 € HT	50% 40 000 €	30% 24 000 €
TOTAL			140 000 € HT	70 000 €	42 000 €

(1) dans les limites permises par la réglementation en vigueur au moment de la décision d'aide.

L'attribution des majorations de taux prévues ci-dessus est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions (date limite d'engagement ci-dessus).

- **Financement des aides spécifiques contractuelles sans contrepartie**

L'agence de l'eau finance au **taux d'aide de 50 % des actions de communication /sensibilisation auprès des scolaires** sur la période d'engagement de l'Agence de L'Eau, soit 2017-2019, sous réserve de la réalisation de l'action de l'année N avant le 31.12 de cette même année. Le montant de ces actions n'est, à ce jour, pas évalué.

- **Suivi du Contrat et Bilan à mi-parcours**

Le suivi du Contrat doit s'inscrire dans un dispositif global intégrant à la fois des bilans annuels et des évaluations afin de permettre une meilleure lisibilité de l'efficacité des politiques contractualisées.

Aussi **l'engagement de l'Agence de l'Eau est lié à la réalisation d'un bilan annuel des actions engagées** au cours de l'année écoulée et à un bilan de l'état des milieux afin de suivre les effets des actions entreprises.

Afin de prendre en compte les évolutions intervenues depuis sa signature, **le présent Contrat sera révisé à mi-parcours, c'est à dire en 2020.**

Ce bilan sera plus particulièrement l'occasion de dresser l'état d'avancement de l'ensemble des opérations prioritaires liées à la mise en œuvre du programme de mesure du SDAGE Rhône méditerranée. A cette occasion, **l'engagement de l'Agence de l'Eau pourra être ajusté par voie d'avenant.**

La programmation relative à la seconde tranche du Contrat de rivière fera l'objet d'un engagement formel de l'Agence de l'Eau, en fonction du respect du calendrier de réalisation des opérations importantes du Contrat (et leur avancement attendu) suivantes (lister ces opérations) :

Réf. action	Maîtres d'ouvrage	Opération	Avancement attendu
FA B1-2	SMBRJ	Dérasement du contre seuil de Charols (ROE 27912) et aménagement d'un seuil de fond	Achevé
FA B1-3	SMBRJ	Dérasement de la prise d'eau de Charols (ROE 27913)	Achevé
FA B1-13	SMBRJ	Etudes préalables aux travaux de restauration morphologique du Roubion entre Charols et Manas	Achevée - Définition de l'avant-projet

Le porteur de projet s'engage à insérer annuellement dans ses publications (papier ou web) un texte fourni par l'Agence de l'Eau sur son programme d'action et ses priorités.

Article 4- Engagement du Département de la Drôme

Le Département de la Drôme valide les objectifs du Contrat de Rivière et s'engage dans le cadre de sa politique en matière d'environnement et d'équipement rural :

- A participer au financement des opérations prévues dans le Contrat de Rivière « Roubion Jabron » au titre des compétences qui seront les siennes, des critères de financement en vigueur et de ses disponibilités financières lors du dépôt de chaque demande de subvention. Les taux et les montants de la participation prévisionnelle du Conseil départemental, inscrits sur les fiches actions, figurent donc à titre indicatif et n'engagent aucunement le Département.
- A siéger aux instances de suivi et de mise en œuvre du Contrat de Rivière,
- A transmettre à la structure porteuse toute information relative aux opérations prévues,
- A informer la structure porteuse des évolutions de ses modes d'intervention,
- A poursuivre le partenariat technique avec la structure porteuse en fonction des compétences qui sont les siennes et de ses moyens.

A titre indicatif, la participation financière prévisionnelle du Département de la Drôme correspondrait pour le Contrat de rivière, sous réserve d'éligibilité des opérations présentées chaque année dans le cadre des dispositifs d'aides actuels, **à un montant de 997 180 € pour des actions totalisant une dépense de 19 249 178 €.**

Article 5- Engagement du SMBRJ

Le SMBRJ s'engage à porter et à assurer l'ensemble des missions du Contrat de Rivière Roubion Jabron Riaille, définies dans l'article 2.E du présent document. Parmi ces attributions, sont comprises :

- La coordination du Contrat de Rivière, sous l'autorité du Comité de Rivière,
- L'information régulière de tous les partenaires de l'état d'avancement de l'opération,
- L'aide au montage des dossiers pour les porteurs de projet,
- Le suivi et l'évaluation des actions,
- La promotion du Contrat de rivière et la sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques

Article 6- Engagement des Maîtres d'ouvrages

Les différents maîtres d'ouvrage retenus dans le cadre du programme d'actions s'engagent à réaliser les différentes opérations en respectant les objectifs des différents volets du Contrat de Rivière, repris dans le présent document.

Afin de vérifier la cohérence des différents travaux et aménagements, chaque maître d'ouvrage s'engage à fournir à la cellule d'animation, lors de la demande de financement, un dossier technique complet, où les objectifs visés sont clairement définis.

Enfin, l'ensemble des maîtres d'ouvrages s'engage à participer activement à la mise en place du volet communication, en répercutant les résultats des travaux et des aménagements auprès de la cellule d'animation du Contrat de rivière.

Les engagements correspondants devront être transcrits dans une délibération pour les maîtres d'ouvrages publics ou sous une forme juridique équivalente pour les autres maîtres d'ouvrages, avant démarrage des opérations.

D- Contrôle, révision, résiliation

Article 7- Suivi et contrôle

Le Comité de Rivière est maintenu dans sa composition actuelle. Un bilan complet de l'état d'avancement des actions et de leur impact sur le milieu lui sera présenté chaque année. L'état d'avancement des projets en terme quantitatif sera évalué grâce à un tableau de bord spécifique (nombre de projets démarrés, montant des financements engagés).

L'efficacité des actions sera évaluée à partir de suivis techniques spécifiques localisés, ainsi qu'à partir de comparaisons entre les états initiaux « pré-opération » et les états finaux « post-opération ».

En outre, une étude bilan sera réalisée à la fin du Contrat de rivière par un bureau d'étude afin d'évaluer la démarche, en rapport avec les objectifs fixés.

Les commissions thématiques et leurs ateliers émanant du Comité de Rivière qui ont été les supports du travail de concertation préalable à la signature du Contrat garderont la même structure.

Le bureau du comité de rivière verra une évolution de ses missions. Ce groupe de pilotage qui se réunira au moins deux fois par an aura pour missions :

- De planifier les travaux, les actions d'animation et de communication de l'année à venir,
- De valider leurs objectifs, leur calendrier de réalisation et leur financement,
- De valider les résultats présentés dans un tableau de bord élaboré et tenu à jour par le chargé de mission du Contrat de Rivière,
- D'examiner le bilan de réalisation des actions (animation comprise), et formuler un avis sur ce bilan avant proposition au Comité de Rivière,
- D'assurer la cohérence entre les actions sur l'ensemble du bassin versant,
- De définir éventuellement les nouvelles orientations du Contrat à proposer au Comité de Rivière,
- De répondre aux demandes des membres du Comité de Rivière.

Article 8- Modalités de révision

La révision du présent Contrat, qui se fera sous forme d'avenant, peut-être motivée :

- pour permettre une modification du programme d'actions initialement arrêté,
- pour permettre une modification de la répartition des financements initialement arrêtée,
- pour prolonger la durée du Contrat, selon les besoins.

Le Comité de Rivière sera appelé à se prononcer sur ces modifications tout en veillant à l'équilibre des crédits affectés à chaque objectif.

L'importance du programme justifie la réalisation d'un bilan intermédiaire à mi-parcours du Contrat de Rivière. Des révisions seront effectuées à cette occasion. Les fiches actions inscrites dans la tranche deux du Contrat seront précisées ainsi que l'ajout de nouvelles actions au programme en fonction des évolutions des enjeux.

Article 9- Résiliation

La résiliation du présent Contrat peut intervenir à défaut d'accord entre les parties.

La décision de résiliation, qui prendra la forme d'un avenant, précisera le cas échéant, les conditions d'achèvement des opérations ou des tranches d'opérations ayant connu un commencement d'exécution.

E- Tableau financier récapitulatif de la première tranche du Contrat de rivière Roubion Jabron Riaille 2018-2020*

Code fiche actions	Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Tranche CR	Année de démarrage	Montant HT	Montant TTC	Base de financement	AERMC		CD26		AUTRES FIN.		MAITRE D'OUVRAGE	
FA A1 N1	Amélioration du système de collecte des eaux usées de la commune de Châteauneuf-du-Rhône	MONTELIMAR AGGLO	T1	2018	690 000 €	828 000 €	HT	0%	- €	0%	- €	0%	- €	100%	690 000 €
FA A1 N3	Amélioration de la collecte des eaux usées de la commune de Puygiron	MONTELIMAR AGGLO	T1	2019	297 000 €	356 400 €	HT	0%	- €	0%	- €	0%	- €	100%	297 000 €
FA A1 N4	Interconnexion du réseau de collecte des eaux usées de la commune de Puygiron à la STEP de Montélimar	MONTELIMAR AGGLO	T1	2020	663 000 €	795 600 €	HT	0%	- €	0%	- €	0%	- €	100%	663 000 €
FA A1 N5	Amélioration de la collecte des eaux usées de la commune de La Laupie	MONTELIMAR AGGLO	T1	2018	300 000 €	360 000 €	HT	0%	- €	0%	- €	0%	- €	100%	300 000 €
FA A1 N6	Interconnexion du réseau de collecte des eaux usées de la commune de de La Laupie à la STEP de Montélimar	MONTELIMAR AGGLO	T1	2020	708 300 €	849 960 €	HT	0%	- €	0%	- €	0%	- €	100%	708 300 €
FA A1 N8	Amélioration de la collecte des eaux usées de la commune de Cléon d'Andran	MONTELIMAR AGGLO	T1	2018	562 000 €	674 400 €	HT	0%	- €	0%	- €	0%	- €	100%	562 000 €
FA A1 N9	Amélioration de la collecte des eaux usées de la commune de Bourdeaux	Commune de Bourdeaux	T1	2018	270 000 €	324 000 €	HT	0%	- €	30%	81 000 €	0%	- €	70%	189 000 €
FA A1 N10	Réhabilitation du système de traitement des eaux usées de la commune de Bourdeaux	Commune de Bourdeaux	T1	2018	1 100 000 €	1 320 000 €	HT	0%	- €	10%	110 000 €	0%	- €	90%	990 000 €
FA A1 N11	Réhabilitation du système de traitement des eaux usées des communes de Dieulefit et Poët Laval	SIEA du Pays de Dieulefit Bourdeaux	T1	2018	3 210 000 €	3 852 000 €	HT	0%	- €	10%	321 000 €	0%	- €	90%	2 889 000 €
FA A1 N12	Amélioration du système de collecte des eaux usées de la commune de Dieulefit	SIEA du Pays de Dieulefit Bourdeaux	T1-T2	2018	448 300 €	537 960 €	HT	0%	- €	55%	246 565 €	0%	- €	45%	201 735 €
FA A2 N1	MAEC COUVER_06 Création et maintien d'un de couvert herbacé pérenne	Agriculteurs	T1-T2	2017	47 875 €	57 450 €	TTC	75%	43 088 €	0%	- €	25%	14 363 €	0%	- €
FA A2 N2	MAEC PHYTO_07 mise en place de la lutte biologique	Agriculteurs	T1-T2	2017	14 008 €	16 810 €	TTC	75%	12 608 €	0%	- €	25%	4 203 €	0%	- €
FA A2 N3	MAEC PHYTO_10 et PHYTO 1 couvert en inter rang vigne - Bilan de la stratégie	Agriculteurs	T1-T2	2017	10 673 €	12 808 €	TTC	75%	9 606 €	0%	- €	25%	3 202 €	0%	- €
FA A2 N4	CIPAN prolongé Biodiversité	Fédération de Chasse de la Drôme	T1-T2	2017	52 083 €	62 500 €	TTC	0%	- €	0%	- €	0%	- €	100%	62 500 €
FA A2 N5	Restauration et gestion des bords de champs, bandes enherbées, haies et bord de cours d'eau sur la plaine de la Valdaine	Fédération de Chasse de la Drôme	T1-T2	2017	114 392 €	137 270 €	TTC	0%	- €	0%	- €	0%	- €	100%	137 270 €
FA A2 N6	Construction d'aires collectives de lavage et de remplissage et de traitement d'effluents phytosanitaires sur la plaine de la Valdaine	à déterminer	T1-T2	à déterminer	à déterminer	à déterminer	HT	?	à déterminer	0%	- €	?	à déterminer	?	à déterminer
FA A2 N7	Mise en oeuvre d'une démarche AAC sur le captage des Reynières	SIEBRC	T1-T2	2017	60 000 €	72 000 €	TTC	80%	57 600 €	0%	- €	0%	- €	20%	14 400 €
FA A2 N8	Animation sur les captages prioritaires des Reynières et de la Tour	à déterminer	T1-T2	2018	à déterminer	à déterminer	TTC	80%	à déterminer	0%	- €	0%	- €	20%	à déterminer

* Taux et montants d'aides de l'Agence de l'Eau indiqués à titre indicatif, Cf. modalités du 11ème programme pour les actions engagées à partir de 2019, sauf engagement contractuel spécifique.

FA B1 N1	Rétablissement de la continuité écologique sur le seuil Chanu ROE 27910	Ville de Montélimar	T1	à déterminer	à déterminer	a déterminer	HT	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €
FA B1 N2	Dérasement du contre seuils Charols et aménagement d'un seuil du fond ROE27912	SMBRJ	T1	2018	250 000 €	300 000 €	HT	80%	200 000 €	0%	- €	0%	- €	20%	50 000 €
FA B1 N3	Dérasement de la prise d'eau de Charols ROE27913	SMBRJ	T1	2018	55 000 €	66 000 €	HT	80%	44 000 €	0%	- €	0%	- €	20%	11 000 €
FA B1 N4	Aménagement d'une « passe naturelle » sur le radier du pont de la RD310 ROE 77490	CD26 Déleg. MOA SMBRJ	T1	2018	80 000 €	96 000 €	HT	80%	64 000 €	0%	- €	0%	- €	20%	16 000 €
FA B1 N5	Dérasement de l'ancienne prise d'eau de Manas ROE 27914	SMBRJ	T1	2018	68 000 €	81 600 €	HT	80%	54 400 €	0%	- €	0%	- €	20%	13 600 €
FA B1 N6	Aménagement du passe à poissons sur l'ouvrage filature 2 ROE 27916	MICROCENTRALE DES GORGES	T1	2018	91 000 €	109 200 €	HT	40%	36 400 €	0%	- €	0%	- €	60%	54 600 €
FA B1 N7	Aménagement d'une passe à poissons sur la prise de d'eau du moulin de Mornans ROE 35718	MINOTERIE HORTAIL	T1	à det.	158 360 €	190 032 €	HT	40%	63 344 €	0%	- €	0%	- €	60%	95 016 €
FA B1 N8	Arasement partiel du seuil de la prise d'eau de Bourdeaux ROE 35725	SMBRJ	T1	2018	36 740 €	44 088 €	HT	80%	29 392 €	0%	- €	0%	- €	20%	7 348 €
FA B1 N9	Suivi et évaluation des opérations de rétablissement de la contuité écologique et de restauration hydromorphologique	SMBRJ	T1-T2	2018	65 000 €	78 000 €	TTC	50%	39 000 €	0%	- €	0%	- €	50%	39 000 €
FA B1 N10	Elaboration d'un plan pluriannuel de gestion de la bande active et du transport solide 2019-2023	SMBRJ	T1	2018	15 000 €	18 000 €	TTC	50%	9 000 €	25%	4 500 €	0%	- €	25%	4 500 €
FA B1 N11	Plan de gestion de la bande active et du transport solide année 2018-2022	SMBRJ	T1-T2	2018	250 000 €	300 000 €	TTC	50%	150 000 €	25%	75 000 €	0%	- €	25%	75 000 €
FA B1 N12	Réalisation d'aménagement de diversification des habitats et du lit sur le Roubion amont	FDPPMA26	T1	2017	13 500 €	15 000 €	TTC	50%	7 500 €	25%	3 750 €	0%	- €	25%	3 750 €
FA B1 N13	Réalisation des études préalables aux travaux de restauration morphologique par génie dynamique du roubion entre Charols et Manas	SMBRJ	T1	2018	60 000 €	72 000 €	HT	80%	48 000 €	0%	- €	0%	- €	20%	12 000 €
FA B2 N1	Diagnostic piscicole et astacicole du bassin versant du Roubion-Jabron et de la Riaille	FDPPMA26	T1-T2	2017	49 515 €	59 418 €	TTC	42%	24 684 €	25%	14 855 €	0%	- €	33%	19 880 €
FA B2 N2	Elaboration du plan de gestion et d'entretien de la ripisylve des bassins versants Roubion, Jabron et Riaille 2018-2022	SMBRJ	T1	2018	15 000 €	18 000 €	TTC	50%	9 000 €	25%	4 500 €	0%	- €	25%	4 500 €
FA B2 N3	Plan de gestion et d'entretien de la ripisylve des bassins versants Roubion, Jabron et Riaille 2018-2022	SMBRJ	T1-T2	2018	625 000 €	750 000 €	TTC	30%	225 000 €	5%	37 500 €	0%	- €	65%	487 500 €
FA B2 N4	Plan de gestion des zones humides de l'ENS de Bonlieu-sur-Roubion	SMBRJ	T1-T2	2018	8 500 €	10 200 €	TTC	39%	4 000 €	40%	4 080 €	0%	- €	21%	2 120 €
FA B2 N5	Plan de gestion des zones humides de la « freydière » de Sauzet	SMBRJ	T1-T2	2018	8 500 €	10 200 €	TTC	39%	4 000 €	40%	4 080 €	0%	- €	21%	2 120 €
FA B2 N6	Plan de gestion des zones humides de la freydière de Pont de Barret	SMBRJ	T1-T2	2018	6 000 €	7 200 €	TTC	33%	2 400 €	25%	1 800 €	0%	- €	42%	3 000 €

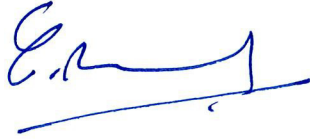
* Taux et montants d'aides de l'Agence de l'Eau indiqués à titre indicatif, Cf. modalités du 11ème programme pour les actions engagées à partir de 2019, sauf engagement contractuel spécifique.

FA B3 N°1	Réhabilitation des réseaux d'eau potable sur la commune de Dieulefit	SIEA du Pays Dieulefit bourdeaux	T1-T2	2018	472 550 €	567 060 €	HT	30%	141 765 €	0%	- €	0%	- €	70%	330 785 €
FA B3 N°3	Réhabilitation du réseau de transfert d'AEP Montboucher Espeluche	SIEBRC	T1-T2	2018	1 500 000 €	1 800 000 €	HT	27%	405 000 €	0%	- €	0%	- €	73%	1 095 000 €
FA B3 N°4	Etude d'une gestion spécifique à l'étiage du captage de Citelle SIEBRC	SIEBRC	T1	2018	20 000 €	24 000 €	HT	80%	16 000 €	0%	- €	0%	- €	20%	4 000 €
FA B3 N°5	Révision du fonctionnement hydraulique du réseau AEP de Montboucher	SIEBRC	T1	2018	718 750 €	862 500 €	HT	60%	430 250 €	0%	- €	0%	- €	40%	288 500 €
FA B3 N°6	Réhabilitation des réseaux AEP de la commune de Cléon d'Andran	SIEBRC	T1	2018	722 000 €	866 400 €	HT	50%	359 480 €	0%	- €	0%	- €	50%	362 520 €
FA B3 N°8	Substitution des prélèvements agricoles sur le Canal de Sauzet par extension du réseau d'irrigation	Syndicat d'Irrigation Dromois	T1	2016	311 048 €	373 258 €	HT	69%	214 288 €	11%	34 550 €	0%	- €	20%	62 210 €
FA C N°1	Chargé de mission Contrat de rivière	SMBRJ	T1-T2	2018	235 417 €	282 500 €	TTC	56%	157 625 €	10%	28 000 €	0%	- €	34%	96 875 €
FA C N°2	Technicien de rivière	SMBRJ	T1-T2	2018	220 833 €	265 000 €	TTC	55%	146 250 €	7%	17 500 €	0%	- €	38%	101 250 €
FA C N°3	Chargé de mission rivière/hydromorphologie	SMBRJ	T1-T2	2018	191 667 €	230 000 €	TTC	54%	123 500 €	0%	- €	0%	- €	46%	106 500 €
FA C N°4	Observatoire de l'eau	SMBRJ	T1-T2	2019	70 000 €	84 000 €	TTC	50%	42 000 €	0%	- €	0%	- €	50%	42 000 €
FA C N°5	Promotion des actions du contrat de rivière	SMBRJ	T1-T2	2018	49 167 €	59 000 €	TTC	50%	29 500 €	0%	- €	0%	- €	50%	29 500 €
					14 914 178 €	17 895 814 €			3 202 679 €		988 680 €		21 767 €		11 124 279 €

* Taux et montants d'aides de l'Agence de l'Eau indiqués à titre indicatif, Cf. modalités du 11ème programme pour les actions engagées à partir de 2019, sauf engagement contractuel spécifique.

F- Les signataires

LA SOUS-PREFETE DE NYONS,



LE DIRECTEUR DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MEDITERRANEE CORSE,



Yannick PREGAY

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DRÔME,



LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU ROUBION JABRON,

LE PRESIDENT DE MONTELMAR AGGLOMERATION,



LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DIEULEFIT BOURDEAUX,



LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DROME,



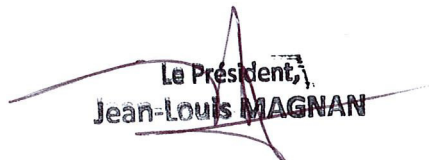
Pour le Président
G. COZIER VP

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DRÔME SUD PROVENCE,

J.-L. GAUDIBERT, vice-président



LE PRESIDENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU PAYS DE DIEULEFIT - BOURDEAUX,



Le Président,
Jean-Louis MAGNAN

LE PRESIDENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU BAS ROUBION ET DE CITELLE,

1^{er} Vice Président
A. JOUFFRÉ



LE PRESIDENT DU SYNDICAT D'IRRIGATION DE LA DRÔME,



LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONTELMAR,



LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PONT DE BARRET,

1^{er} P. Aguié

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOURDEAUX,



LA PRESIDENTE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DRÔME,

1^{re} S. Sch

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION DE LA DROME POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE,



LE PRESIDENT DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA DROME.

